

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 avril 2015

RENSEIGNEMENT - (N° 2697)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 322

présenté par
M. Urvoas

ARTICLE PREMIER

I. – À la première phrase de l’alinéa 85, substituer aux mots :

« sa mission »

les mots :

« ses missions ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l’alinéa 98.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence rédactionnelle.